

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 janvier 2016

Convocation du 14 Janvier 2016

Présents : Tous les membres en exercice

Absents Excusés : Dominique Lecerf

Absents : François Couvreur Céline Evangelaire

Retard : Gérard Devillepoix

Lecture du compte rendu de la réunion du 27/11/2015 : approuvé

Avancement de Grade et Intégration : Monsieur le maire expose que monsieur Boulanger Olivier bénéficie d'un avancement de grade et obtient le grade d'adjoint technique 1ère classe et Madame Tison Fabienne est intégrée au grade d'attaché Il faut donc créer et les postes et supprimer les anciens.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

Contrat de Prévoyance Agent : le maire expose que les agents peuvent bénéficier d'une assurance maintien de salaire supérieure à celle pour qui ils cotisent individuellement aujourd'hui, pour pouvoir bénéficier d'une option supérieure, la commune doit participer. Le maire propose une participation de 30.00 euros par mois et par agent à compter du 01/02/2016.

Le Conseil émet un avis favorable

Critères d'attribution des Terres de Commune

Monsieur Boeldieu Hervé quitte la salle

Monsieur le maire donne lecture des critères d'attribution des terres de commune établis par la commission composée de Monsieur Guerlin Robert, Monsieur Soubry Patrick, Monsieur Devillepoix Gérard, Monsieur Garbe Claude, Monsieur Mouillard Norbert, Monsieur Spriet Alain Monsieur Gobert Christophe réunie le 05/01/2016 à 17h00.

Lors de cette séance, il a été décidé que, pour prétendre à une attribution de terres agricoles

communales, les demandeurs devaient :

1. Avoir leur résidence principale à VRON ;
2. Exercer la profession d'exploitant agricole à titre principal et à ce titre :
 - avoir une autorisation d'exploiter
 - avoir le siège de l'entreprise et l'activité principale dans la commune.
 - Être en conformité avec les administrations sociales et fiscales
3. S'engager à cultiver eux-même les terres mises à disposition ; toutefois :
 - l'échange de terres entre cultivateurs de la commune est autorisée dans le but des rotations de cultures, sous réserve que les parties en aient informé par courrier le bailleur.
 - la sous-location est formellement interdite.
4. Les pâturages communaux mitoyens du lotissement ne pourront pas être

mis en culture pour éviter l'érosion des sols ; toute modification de leur nature entraîne la nullité du bail consenti. Les parcelles concernées seront dûment répertoriées afin d'éviter toute contestation et mention en sera portée lors de la rédaction des baux de mise à disposition.

5. Les indemnités de fin bail ou de reprise seront conformes à l'article L.411-71 du code rural.

Les barèmes «d' indemnisation des préjudices agricoles en matière d'expropriation» établis annuellement par l'administration fiscale et diffusés par la Chambre d'agriculture servira obligatoirement de base pour le calcul de toutes les indemnités dues lors des fins ou des cessions de bail.

6. Les exploitants agricoles, pour lesquels la commune a repris des terres destinées à des fins autre qu'agricoles, percevront les indemnités réglementaires et seront prioritaires dans les attributions futures jusqu'à concurrence des superficies perdues sans toutefois faire obstacle à leur droit à prétention à l'attribution de terres disponibles.

Une convention de mise à disposition entre la commune et la SAFER est envisagée afin de laisser à cet organisme la gestion des terres communales sur les critères obligatoires précédemment énumérés.

Des seuils d'âge et de superficie des exploitations des demandeurs ont été évoqués ainsi que l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs. L'expertise de la SAFER , en la matière, serait utile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après un vote à main levée avec 11voix pour et 0 contre approuve les critères d'attribution des terres agricoles.

Attribution des Terres de Commune

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée le compte rendu de la commission d'attribution des terres agricoles communales réunie le 11 janvier 2016 à 17h30 composée de Monsieur Guerlin Robert, Monsieur Soubry Patrick, Monsieur Gobert Christophe, Monsieur Garbe Claude, Monsieur Delenclos Alain, Monsieur Spriet Alain, Monsieur Mouillard Norbert.

La commission propose au conseil municipal, d'approuver les attributions de terres communales laissées vacantes par le départ en retraite de monsieur DUFOUR Claude.

Les terres attribuées le sont, soit au titre de compensation de celles reprises lors de la création du lotissement, soit au droit à prétention sur les terres disponibles.-

Monsieur MARIETTE Jean Paul , exploitant agricole SIRET 393946355 00012

La superficie totale de 4 Ha13a35 comprenant 3ha28a49 cadastrée E221 de pâture et une pointe de terre à côté du lotissement et 0ha85a86 cadastrée E185 chemin du silo.

En ce qui le concerne une reprise de terres aura lieu sur le terrain languette du silo route du Franc-Picard pour créer un bassin de rétention d'eau.

Monsieur DERCOURT Daniel : exploitant agricole SIRET 408944585 00012

La superficie totale de 2ha00a47 comprenant 1h07a60 cadastrée ZM4 au terrain de football + 0Ha42a87 cadastrée E185 près de chez LORGE Jean Marie + 0Ha50a00 cadastrée ZS48 derrière le cimetière.

Monsieur BOELDIEU Hervé, exploitant agricole SIRET 391628401 00013

La superficie totale de 2ha95a45 cadastrée ZS40 derrière le cimetière.

Monsieur MARIETTE David, exploitant agricole maraîcher SIRET 510014244 00022

La superficie totale de 2ha41a00 cadastrée ZL2 entre les terres de Dercourt Daniel.

Monsieur LECERF Vincent au titre de jeune agriculteur en cours d'installation :

La superficie totale de 9Ha23 comprenant : 3ha88a00 cadastrée E221 + 2ha85a00 cadastrée E221+2ha50a40 cadastrée ZS48 derrière le cimetière .

Le Maire indique que ces attributions feront l'objet de la signature de convention d'occupation précaire au vue du projet de création du RPC ainsi que pour d'éventuels échanges de terres qui seront nécessaires. Maître Rasse Antoine, Notaire est chargé de la réalisation de ces actes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après un vote à main levée avec 11 voix pour et 0 contre accepte la distribution détaillée ci dessus et donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour la signature des documents nécessaires.

Location Logement Presbytère 2ème Etage :

Le maire expose à l'assemblée que l'appartement situé au 2ème étage de l'ancien presbytère est libre et peut être reloué . Après en voir délibéré le conseil municipal décide de fixer le loyer à 280.00 euros par mois avec un mois de caution et garants exigés.

Le conseil Municipal autorise monsieur le maire à signer le bail qui sera établi en l'étude de Maître Rasse .

Monsieur le maire fait part d'une demande d'une association étudiante de Berck concernant la location de la salle des fêtes à un tarif exceptionnel.

Le conseil émet un avis défavorable.

Questions Diverses :

Monsieur GarbeClaude : Plantations lotissement ?

Madame Jules Christelle : Devis pour le chauffage du Foyer. Attendre l'étude de la FDE pour les économies d'énergie

Madame Carlier Corine : Pourquoi y a t-il un écart entre Vincent Lecerf et les autres agriculteurs. Réponse : Au vu du total des terres de commune déjà en location

Monsieur Gobert Christophe : Est ce que le logement de la coiffeuse est loué Réponse oui le bail a été signé. Bon échos.

Monsieur Delenclos Alain : Signale une famille en situation précaire Rue Montgreux. Monsieur le maire informe qu'elle est venue en mairie pour demander l'autorisation de ramasser la ferraille.

Le Conseil refuse l'autorisation à l'unanimité

Monsieur Soubry Patrick : Concernant la Flambéc le matériel a été vendu ce jour. Monsieur le maire informe qu'il a essayé à plusieurs reprises de rencontrer le liquidateur judiciaire mais pas de réponse alors qu'il était prévenu qu'il y avait un repreneur. A chaque commission de sécurité il a donné un avis favorable pour laisser le temps de faire les travaux, même proposer des aides au niveau de la Com de Com.

Monsieur Devillepoix Gérard : Excuses pour être arrivé en retard. Protection Incendie Balance faut se renseigner pour une poche de réserve d'eau Prendre rendez vous avec les pompiers. Est ce que les bornes à incendie sont vérifiées ?

Monsieur le maire qu'il sera demandé un devis pour l'installation d'une borne incendie route d'avesnes.

Monsieur Boëldieu Hervé : Veut connaître les attributions de terres de

commune Prix fixé ? Pas d'accord sur la répartition "On nous rend juste ce que l'on nous a pris." Très déçu. Perd de l'argent sur le DPU Menace de démissionner.

Monsieur Devillepoix Gérard : Monsieur Dercourt et Monsieur Mariette n'en n'ont pas demandé plus.

Monsieur Ryckeboer Benjamin : Pourquoi Vincent Lecef et pas les autres Répartition pas normale 3 jeunes ont des projets d'installation

Monsieur Lecerf Mathieu : En cours d'installation aussi

Monsieur Devillepoix Gérard : Demande à Benjamin Ryckeboer si il est en phase d'installation

Monsieur Delenclos Alain : Possibilité de remettre à la SAFER

Séance levée à 22h00